



Libres ensemble
LA MARQUE AUTONOME

Revue de presse

Résultats TPE 2016

Patricia Rejnero

Attachée de presse

06 75 07 89 84

patricia.rejnero@unsa.org

Élections TPE 2017 : percée de l'UNSA

Les résultats des élections des Très Petites Entreprises (TPE), qui se sont déroulées du 30 décembre 2016 au 13 janvier 2017, viennent d'être publiés.

Avec 12,49 % des voix, l'UNSA enregistre la plus forte progression. Au regard du scrutin TPE précédent de 2012, elle est en effet la seule organisation à améliorer son score, en pourcentage (+ 5,17 %) comme en voix (+ 18,5 %). L'UNSA consolide ainsi sa 4^{ème} place et se rapproche des trois premiers, à 0,5 point seulement du 3^{ème}.

Ces bons résultats sont d'abord à mettre au compte de l'offre syndicale développée par l'UNSA auprès des salariés de TPE. Elle les considère comme des salariés à part entière, qui ont d'abord besoin d'information, d'aide juridique, d'assistance administrative, bref d'un syndicalisme utile, efficace et responsable. Ils sont le fruit aussi d'une campagne de terrain dynamique menée par des équipes militantes motivées.

Cet excellent score réalisé par l'UNSA ne lui fait pas oublier le très fort taux d'absentéisme qui marque ce scrutin. Déjà faible en 2012 avec 10,09 %, la participation chute en effet à 7,23 % en 2017.

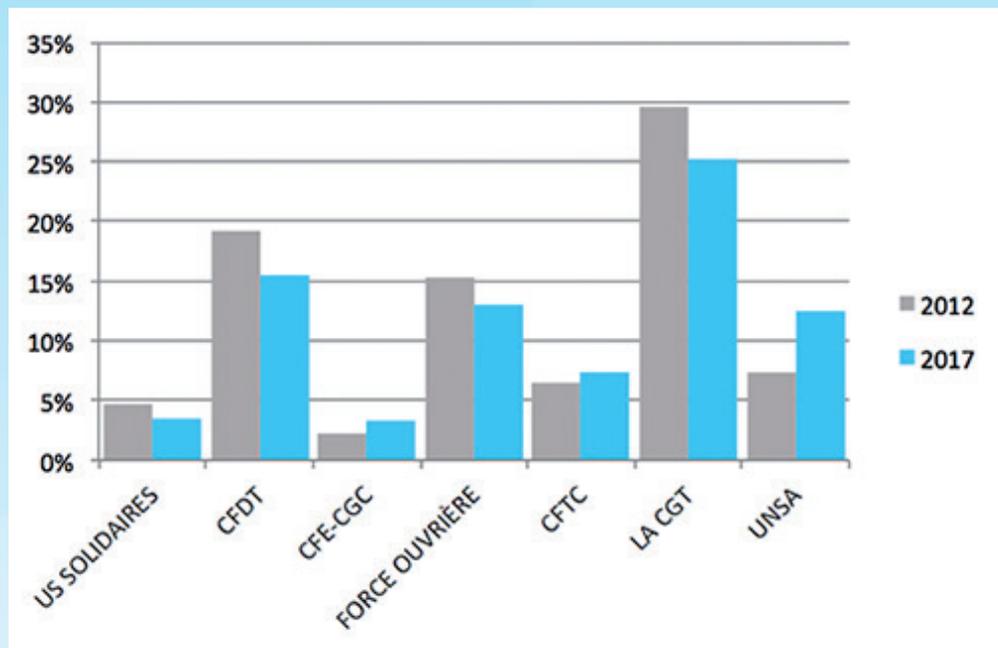
Le report du vote pendant la période des fêtes de fin d'année en est la principale explication. Cela engage la responsabilité de la CGT qui ne pouvait ignorer les conséquences d'un recours qu'elle a déposé tardivement.

Mais au-delà de cet épisode procédurier, la faible participation témoigne du degré d'extériorité des salariés de TPE à l'égard du syndicalisme. Ce sentiment, ressenti par près de 20 % du salariat français, devrait interpeller le syndicalisme dans son ensemble.

Pour sa part, et à la hauteur de sa responsabilité, l'UNSA entend bien continuer à répondre aux attentes de ces salariés qui, parce qu'ils sont des salariés à part entière, méritent aussi d'être défendus et conseillés à part entière.

Luc Bérille
Secrétaire général

Élections TPE 2017 : percée de l'UNSA



	2012	2017	écart
CFE-CGC	2,30%	3,38%	+ 1,08%
US SOLIDAIRES	4,73%	3,50%	- 1,23%
CFTC	6,52%	7,44%	+ 0,92%
UNSA	7,32%	12,49%	+ 5,17%
FORCE OUVRIÈRE	15,25%	13,01%	- 2,24%
CFDT	19,23%	15,49%	- 3,74%
LA CGT	29,57%	25,12%	- 4,45%

Résultats TPE 2012 - toute France

	Métropole		Guade SB SM	Guyane	La Réunion	Martinique	St P & M	Total France	
	Nb Inscrits	Participation sur les exprimés						Nb Inscrits	Participation sur les exprimés
Nb Inscrits	4 494 939		33 071	8 435	49 950	27 513	835	4 614 743	
Participation sur les exprimés		10,24%		3,34%	5,45%	3,27%	1,92%		10,09%
Suffrages exprimés	460 448		1 520	271	2 688	873	16	465 816	OS %
US SOLIDAIRES	21 885	4,75%	19	20	102	17	-	22 043	4,73%
CFDT	88 699	19,26%	62	36	697	61	9	89 564	19,23%
CNT	9 818	2,13%	6	3	33	5	1	9 866	2,12%
CAT	10 995	2,39%	10	7	33	5	-	11 050	2,37%
CFE-CGC	10 697	2,32%	13	10	10	6	-	10 736	2,30%
FORCE OUVRIERE	70 231	15,25%	394	53	244	122	2	71 046	15,25%
CFTC	30 074	6,53%	39	6	206	22	2	30 349	6,52%
UNSA	33 864	7,35%	64	16	143	29	-	34 116	7,32%
LA CGT	136 033	29,54%	210	115	1 182	212	2	137 754	29,57%
autres OS (régionales ou prof)	48 152	10,46%	703	5	38	394	-	49 292	



Communiqué de la CGT

Les salariés des TPE confirment la CGT comme première organisation, à dix points devant la deuxième !

Les résultats des élections de représentativité dans les Très Petites Entreprises confirment la CGT comme première organisation syndicale au plan national.

Les salariés qui se sont exprimés ont choisi de légitimer le syndicalisme CGT, qui propose, conteste, revendique, lutte et négocie ! La CGT sort confortée de cette élection et remercie les électeurs.

Cette satisfaction des résultats ne peut gommer l'amateurisme dont ont fait preuve le gouvernement et les services du Ministère du Travail tout au long du processus électoral.

Ils portent notamment la responsabilité du faible taux de participation des salariés à l'élection.

Alors que 4,6 millions de salariés étaient concernés par l'élection, aucune communication digne de ce nom dans les médias n'aura été organisée afin d'informer, sensibiliser et favoriser leur expression.

La CGT dénonce le gouvernement et ses services qui auront jalonné d'embuches l'élection des salariés des TPE comme par exemple le report des élections pendant les fêtes de fin d'année. Le choix de permettre la participation de listes syndicales pourtant dans l'incapacité de représenter les salariés dans les commissions paritaires qui vont se mettre en place démontre que loin de l'affichage, la prise en compte de l'expression des salariés des TPE sur leurs besoins, leurs revendications n'intéressent que peu le gouvernement !

Les salariés ont amené la meilleure des réponses, celle de placer en tête et loin devant la CGT avec un résultat de 25,12% devant la CFDT à 15,44%.

Ces résultats confèrent de grandes responsabilités à la CGT, qui, forte de ce résultat, réaffirme son engagement auprès des salariés des TPE pour, avec eux, exiger des avancées réelles en matière sociale.

La CGT mesure les efforts de déploiement à réaliser pour mieux représenter les salariés des TPE, leur donner plus de place encore dans le syndicalisme CGT, le syndicalisme de tous les salariés.

Montreuil, le 3 février 2017

La CFDT reste deuxième

Les résultats des élections dans les Très petites entreprises maintiennent la CFDT en seconde position et réduisent l'écart avec la CGT à 31 164 voix (contre 47 334 voix en 2012).

La CFDT regrette que le taux de participation à ces élections ait été aussi faible (7,35%). Il est difficile de tirer un enseignement général de ces résultats, mais on peut y voir un recul des trois plus grandes organisations syndicales, qui méritera d'être analysé.

Ces élections ont malheureusement souffert du report de la période de vote et de l'envoi tardif du matériel. Mais ce taux est aussi la confirmation que ce type de scrutin, où les salariés votent sur sigle, n'est plus viable.

La méconnaissance du syndicalisme dans les Très petites entreprises doit également poser question. Même si pour la CFDT, la campagne de proximité qu'elle a menée a été positive : sur le terrain, les salariés ont réservé un bon accueil aux militants de la CFDT et ont montré un véritable intérêt pour les informations concrètes sur leurs droits que

les militants ont pu leur apporter. Cela s'est traduit par une augmentation significative des adhésions.

Le résultat de cette élection engage plus fortement la CFDT à poursuivre sa stratégie de proximité auprès des salariés des Très petites entreprises.

La CFDT s'appuiera sur les acquis de cette campagne pour continuer à être utile à ces salariés en allant à leur contact, en défendant leurs droits mais aussi en accompagnant ses élus des Commission paritaires régionales interprofessionnelles (CPRI), afin d'améliorer la vie au travail des salariés des Très petites entreprises.

En effet, plus que jamais, c'est auprès des salariés, dans leur réalité de travail, que le syndicalisme doit s'ancrer. C'est ce que la CFDT s'efforce de faire au quotidien.

Les résultats de cette élection s'agrégeront aux résultats des différentes élections professionnelles et contribueront à mesurer la représentativité globale, dont les résultats seront connus le 31 mars 2017.



Élections tpe : la CFTC gagne du terrain dans les très petites entreprises

Du 30 décembre 2016 au 20 janvier 2017, plus de 4,5 millions de salariés du particulier employeur ou des très petites entreprises (TPE) étaient appelés à voter pour les syndicats qui les représenteront.

Avec un score de 7,44% soit une progression de près de 1% par rapport au dernier scrutin, la CFTC démontre qu'elle prend peu à peu sa place auprès des salariés des TPE. Une progression significative au regard des résultats obtenus par d'autres organisations. Une augmentation qui aurait pu être plus significative encore si la participation n'avait pas été aussi faible : 7,5%, soit 2,5 points de moins qu'en 2012 !

Aujourd'hui encore, force est de constater l'éloignement de trop nombreux salariés de TPE avec le fait syndical. Un éloignement historique, qui les rend peu réceptifs à tout effort de sensibilisation sur les bienfaits du dialogue social, qu'il vienne des pouvoirs publics ou des organisations syndicales elles-mêmes.

Avec les CPRI, mises en place dès 2017, cet état de fait devrait changer, la CFTC en est convaincue. Un lien direct et concret va s'établir avec les salariés des TPE, qui verront les

bénéfices de l'action des syndicats dans leur vie quotidienne en termes de conditions de travail, de protection sociale, de retraite ou encore de formation.

La CFTC remercie les plus de 24000 salariés qui lui ont accordé leur confiance, qui ont reconnu et validé un syndicalisme de proximité, de construction sociale, loin de l'image contestataire portée par nombre de nos concurrents.

Elle se félicite de l'action de ses militants à travers tout le territoire national, dans tous les secteurs concernés par cette élection, des militants qui se sont faits les ambassadeurs de ce nouveau syndicalisme.

Enfin et forte de cette progression, la CFTC est résolument confiante dans la perspective de la mesure de l'audience des organisations syndicales sur le deuxième cycle 2013-2016, audience qui sera connue en mars prochain et permettra d'assurer au cours des 4 prochaines années la représentativité de la CFTC et par là même sa place dans le dialogue et la construction sociale de notre pays.

Contacts presse : 06 33 26 08 71 - presse@cftc.fr

La presse

Résultats TPE 2016

Le Monde

Elections dans les TPE : la CGT recule mais reste en tête

Par Sarah Belouezzane et Bertrand Bissuel

Le 03/02/2017 à 19h50 • Mis à jour le 04/02.2017 à 10h57

L'UNSA réalise une percée spectaculaire à l'issue du scrutin organisé dans les très petites entreprises, marqué par une abstention record, de plus de 92 %.

La CGT reste le syndicat numéro un parmi les salariés des très petites entreprises (TPE), mais sa position s'effrite, tout comme celles de la CFDT et de FO, tandis que l'UNSA réalise une percée spectaculaire. Tel est le verdict des élections dans les TPE, dont les résultats ont été dévoilés, vendredi 3 février, par le ministère du travail.

La centrale de Philippe Martinez engrange 25,12 % des voix, soit 4,4 points de moins par rapport au scrutin de 2012. Arrivent ensuite la CFDT, avec 15,49 % (- 3,77), et FO, créditée de 13,01 % des suffrages (- 2,2). L'UNSA talonne l'organisation dirigée par Jean-Claude Mailly avec 12,49 % des voix, soit un bond de 5,14 points. Une jolie performance que son secrétaire général, Luc Bérille, impute à deux facteurs : la campagne « dynamique » que l'UNSA a conduite et l'aide qu'elle apporte aux salariés des TPE. La CFTC se classe cinquième (7,44 % des suffrages, en progression de près d'un point), devant Solidaires (3,5 %, soit 1,25 point de moins). Six autres organisations se partagent les voix restantes, parmi lesquelles la CNT et les Syndicats antiprécarité (SAP).

« Il n'y a pas vraiment de signification politique à ce vote, estime Laurent Berger, secrétaire général de la CFDT. Ceux qui étaient contre la loi travail ont baissé. Nous qui la soutenions avons baissé aussi. » Un constat partagé par Dominique Andolfatto, professeur de sciences politiques à l'université de Bourgogne : « Les trois principales organisations sont en net reflux par rapport à 2012, observe-t-il. Il n'y a pas d'écarts sensibles dans les évolutions entre celles qui ont soutenu entre la loi El Khomri et celles qui l'ont combattue. Le recul le plus important concerne Solidaires, qui perd près de la moitié de son audience en voix de 2012 ».

La CGT conserve donc son « leadership », mais celui-ci s'avère « très relatif », ajoute Dominique Andolfatto,

puisque le nombre de voix qu'elle a recueilli correspond à « 1,8 % » des effectifs travaillant dans les TPE et pour des particuliers-employeurs. Ce sont l'UNSA, la CFTC et la CFE-CGC qui « maintiennent le mieux leurs positions, probablement grâce à un travail de terrain en direction de « niches » ou de catégories qui leur sont fidèles et les apprécient », juge Dominique Andolfatto.

Douze organisations étaient en lice, contre neuf en 2012, ce qui a contribué à éparpiller l'expression des suffrages.

Participation de 7,35 %

Sans surprise, la participation a été extrêmement faible : 7,35 %, soit trois points de moins par rapport à 2012. Le fait que la consultation, initialement prévue à la fin de novembre et au début de décembre 2016, ait été repoussée de plusieurs semaines et qu'elle débute durant la période des congés de Noël, a sans doute nourri cette abstention record. « Cela interroge sur la nature même du scrutin qui est manifestement en décalage avec les salariés concernés, commente Dominique Andolfatto. On a plaqué sur les TPE un modèle électoral dont ils ne veulent pas ou qui ne les intéresse pas. La démocratie sociale imposée par le haut ne fonctionne pas ».

Dès lors, s'interroge-t-il, « peut-on encore parler d'organisations syndicales représentatives », compte tenu du petit nombre de suffrages qu'elles ont récolté ? La question se pose aussi pour les commissions paritaires régionales interprofessionnelles (CPRI), qui seront mises en place l'été prochain et dont les représentants syndicaux sont désignés sur la base de cette élection : « Quelle sera leur légitimité ? Elles étaient censées offrir un enjeu concret à cette élection et stimuler la participation ». Les CPRI ont notamment pour mission d'informer les salariés des TPE et d'intervenir, le cas échéant, dans la résolution de litiges.

Les résultats rendus publics vendredi seront ajoutés à ceux des élections professionnelles dans les entreprises d'au moins onze salariés, qui ont eu lieu entre le début et la fin de 2016. Une fois mis bout à bout, ils permettront de déterminer, à la fin de mars, les syndicats représentatifs au niveau national et interprofessionnel, ainsi que dans plusieurs centaines de branches. La CFDT espère ravir à la CGT la place de numéro un.

Élections dans les TPE : la CGT et la CFDT en baisse

Leïla de Comarmond

le 03/02/2017 à 17h54 • mis à jour à 18h03

Les résultats de la deuxième édition des élections de représentativité dans les TPE ont été annoncés ce vendredi soir. Dans un contexte de très forte abstention (plus de 90 %), la CGT reste devant la CFDT, FO conservant la troisième place, mais les trois baissent à l'inverse de l'UNSA.

Les résultats de la deuxième édition des élections de représentativité sont tombés, et ils ne sont pas une bonne nouvelle pour les deux premières centrales syndicales françaises. La CGT conserve la première place, avec un score élevé, à 25,12 %, et maintient son avance de 10 points sur la CFDT, qui conserve sa deuxième place à 15,49 %. Mais toutes les deux reculent de quelque 4 points. Force ouvrière ne s'en sort qu'à peine mieux : sa baisse est de

2 points, à 13,01 %. Mais l'écart avec l'UNSA se réduit puisque le syndicat passe la barre des 10 % (12,49 %).

Très faible participation

Lorsque l'on regarde le nombre de voix qui se sont portées sur les uns et les autres, le constat est cruel pour quasiment toutes les organisations. Déjà, en 2012, la participation avait à peine dépassé les 10 %. Cette fois-ci, elle n'a même pas franchi la barre des 8 %, soit 330 938 votants.

La CGT est celle qui a perdu le plus de supporters, avec quelque 50 000 voix de moins. La CFDT arrive derrière avec 38 000 manquant à l'appel, tandis que Force ouvrière, elle, accuse un manque à gagner de 28 000 voix. Les autres organisations aussi sont en perte. Seule exception : l'UNSA qui gagne 7 000 voix, et dépasse le seuil des 40 000.



France : La CGT reste en tête aux élections dans les TPE

Yann Le Guernigou, édité par Yves Clarisse, le 03/02/17 à 18h19

La CGT conserve la première place aux élections professionnelles dans les très petites entreprises (TPE) marquées par un faible taux de participation et un recul des principales organisations syndicales, selon les résultats publiés vendredi par le ministère du Travail.

La CGT est créditée de 25,12% des suffrages, soit plus de cinq points et demi de moins que lors du précédent scrutin, en 2012.

La CFDT recule aussi de près de cinq points mais reste en deuxième position, avec 15,49% des voix, devant Force ouvrière (13,01%, -2,2 points).

Les autonomes de l'UNSA gagnent pour leur part plus de cinq points, avec 12,49% des suffrages et la CFTC un peu moins d'un point à 7,44%. De son côté, la CFE-CGC progresse de près de deux points chez les cadres, avec 28,83%.

Plus de 330 000 salariés des TPE (entreprises de moins de 11 salariés), sur un total de 4,5 millions - soit un taux de participation de 7,35%, ont participé au scrutin organisé entre le 30 décembre et le 13 janvier.

Par comparaison, la participation avait été de 10,24% en 2012.

Le ministère du Travail souligne que ces élections permettront pour la première fois aux salariés des TPE d'être représentés au sein des commissions paritaires interprofessionnelles au niveau régional créées par la loi Rebsamen de 2015.

Élections TPE : la CGT baisse mais conserve la première place, la CFDT deuxième

Par Rédaction Europe1.fr avec AFP, le 03/02/2017 à 17h34 • mis à jour le 03/02/2017 à 18h04

La CGT conserve sa première place avec 25,12% des suffrages.

En baisse par rapport au scrutin précédent, la CGT conserve malgré tout sa première place dans les toutes petites entreprises (TPE), devant la CFDT et FO.

La CGT a conservé sa première place aux élections professionnelles dans les toutes petites entreprises (TPE) avec 25,12% des voix. Elle est suivie par la CFDT avec 15,49% et FO avec 13,01%, ont annoncé vendredi Solidaires et la CFE-CGC.

L'UNSA et la CFTC progressent. La CGT et la CFDT enregistrent des baisses respectives de quatre points par rapport au scrutin précédent, en 2012, et FO de deux points. L'UNSA, à la quatrième place, enregistre une hausse, à 12,49% contre 7,35% en 2012. La CFTC, cinquième, a progressé à 7,44% (contre 6,53% précédemment).

la Croix

Élections : La CGT toujours en tête dans les TPE, l'UNSA progresse

Emmanuelle Réju, le 03/02/2017 à 18h19

Les élections professionnelles dans les très petites entreprises ont été marquées par un fort taux d'abstention, qui dépasse les 90 %.

En recul de 4 points par rapport au scrutin précédent de 2012, la CGT reste néanmoins en tête des suffrages exprimés lors des élections professionnelles dans les très petites entreprises de moins de 11 salariés (25,12 % des voix), organisées du 30 décembre au 13 janvier.

Même recul pour la CFDT, qui arrive en deuxième position avec 15,49 % des voix. FO suit avec 13,01 % des voix, contre 15,25 % en 2012.

Forte progression de l'UNSA

Le trio de tête reste donc inchangé. La CFTC progresse, même si elle pensait être en mesure d'améliorer son score de 2012 : la centrale chrétienne a collecté 7,44 % des voix, contre 6,53 %.

La surprise de ce scrutin vient de l'UNSA, la centrale réformiste née il y a 23 ans, qui enregistre une forte progression : le syndicat passe de 7,35 % des suffrages à 12,49 %.

Peu de votants

Enfin, le scrutin a été marqué par un fort taux d'abstention : si 330 000 salariés ont voté lors de ces élections,

ils ne représentent que 7,35 % de l'ensemble des salariés concernés.

Le report de la date du scrutin, en pleine fête de fin d'année, mais aussi la difficulté des syndicats à s'implanter dans le milieu des très petites entreprises expliquent de fort taux d'abstention.

Rappel sur les règles de représentativité des syndicats

Emmanuelle Réju, le 03/02/2017 à 15h06 • mis à jour le 03/02/2017 à 15h11

Les résultats du scrutin dans les TPE publiés vendredi 3 février seront utilisés pour calculer la représentativité des organisations syndicales.

Pour être représentatif au niveau d'une branche professionnelle -et pouvoir à ce titre négocier des conventions collectives- un syndicat doit obtenir au moins 8 % des suffrages exprimés dans la branche.

La fin de la « présomption irréfragable de représentativité »

Un arrêté du 31 mars 1966, pris en application d'une loi de 1950, avait dressé une fois pour toutes la liste des cinq confédérations syndicales bénéficiant d'une « présomption irréfragable de représentativité », que nul ne pouvait contester juridiquement. Il s'agissait de la CGT, CFDT, FO, CFE-CGC et CFTC.

Le « big bang » de la loi de 2008

En vertu de ce texte, les organisations syndicales doivent apporter la preuve de leur représentativité, qui n'est plus figée une fois pour toutes. Cette dernière est

évaluée au regard de différents critères (effectifs d'adhérents, transparence financière, respect des valeurs républicaines, etc.) et de l'audience électorale. Celle-ci est mesurée tous les quatre ans à l'occasion des élections professionnelles.

Sont prises en compte les élections de délégués du personnel ou de représentants au comité d'entreprise dans les entreprises de plus de 11 salariés. Un scrutin « sur sigle » (on vote pour un syndicat, pas pour une personne en particulier), comme celui qui vient de se dérouler, est organisé pour les entreprises de moins de 11 salariés.

Les atouts de la représentativité

Pour être représentatif au niveau d'une branche professionnelle -et pouvoir à ce titre négocier des conven-

tions collectives- un syndicat doit obtenir au moins 8 % des suffrages exprimés dans la branche.

Même principe au niveau national : pour être représentatif et pouvoir négocier des accords interprofessionnels -qui de ce fait peuvent concerner l'ensemble des salariés- un syndicat doit peser 8 % des voix exprimées au niveau national.

Les syndicats reçoivent par ailleurs les moyens financiers dévolus à la démocratie sociale au prorata de leur poids électoral.

Pour leur première mise en pratique en 2012, ces nouvelles règles n'ont pas bouleversé le paysage syndical français, chacune des cinq centrales historiques ayant dépassé le seuil des 8 %. La CGT avait recueilli 26,77 % des voix, la CFDT 26 %, FO 15,94 %, la CFE-CGC 9,43 % et la CFTC 9,3 %.



Élections professionnelles : les syndicats font un bide dans les petites entreprises

Laurence Dequay, le 03/02/2017 à 18h51

Aux élections professionnelles dans les très petites entreprises (TPE), la CGT reste le premier syndicat mais recule, comme la CFDT qui rêvait de lui ravir sa place, ainsi que FO. L'UNSA a le vent en poupe. Cependant, seuls 7,35% des salariés et employeurs particuliers des petites entreprises ont élu des représentants...

Tous perdants... au profit de l'UNSA ! C'est la leçon de ce rendez-vous raté de la démocratie sociale. Alors que la loi Travail entend renforcer le dialogue social dans les entreprises, seulement 7,35% des 4,5 millions de salariés et représentants des employeurs particuliers des petites entreprises (TPE) ont voté (323 622 bulletins), contre 10,38% en 2012 (460 000 bulletins). Et ce, quand bien même ils désignaient cette fois leurs représentants prud'homaux et leurs représentants syndicaux dans les futures commissions paritaires régionales qui seront en juillet constituées de 20 membres (10 désignés par les salariés, 10 par les employeurs).

Tous collèges confondus, la CGT reste bien la première organisation avec 25,12% des suffrages mais recule de 4,42 points. La CFDT, qui ambitionne au niveau national de lui ravir la première place, fléchit également de 3,77 points, à 15,49% des votes. De son côté, FO limite davantage la casse avec un recul de 2,24 points à 13,01%. Au final, seul l'UNSA -syndicat très décentralisé- progresse nettement de 5,14 points, en recueillant 12,49% des votes. Un bon résultat qui en confirme une série d'autres...

Des droits méconnus par les salariés

« A ce taux de participation, ces résultats n'ont pas de sens ». fulmine cependant François Hommeril, de la CFE-CGC (28,83% contre 26,91% en 2012 dans le collège cadres), déçu de l'abstention, comme François Bodin, de Solidaires. La faute à un calendrier désastreux ? Certes. Prévu pour se dérouler avant le 15 décembre, le scrutin s'est tenu pendant les fêtes (entre le 30 décembre et le 11 janvier) pour permettre à la justice de se prononcer sur un litige entre la CGT et le syndicat des travailleurs corses.

Mais ce n'est pas la seule raison. Trop d'employés d'ouvriers de TPE méconnaissent leur droits tant en matière de temps de travail, que de grilles de rémunération, « bien qu'ils dépendent plus que les autres, des conventions collectives » souligne Philippe Martinez de la CGT. Sans compter qu'ils sont plus fréquemment employés en CDD (13,2% d'apprentis ou emplois aidés) et travaillent, pour plus de 23%, plus de 39 heures. Ils réservent sans doute leur bulletin de vote pour la présidentielle, élection dont les débats font déjà une large place au thème du travail...

Luc Bérille (UNSA) : « Les réponses syndicales sont encore largement pensées pour les grandes entreprises »

Bernard Domergue, le 10/02/2017

Un service d'appel réservé aux salariés des TPE, une communication ciblée sur le métier et la convention collective du salarié, une grosse campagne militante de terrain : ces trois éléments expliquent la progression de 5 points de l'UNSA aux élections TPE selon Luc Bérille, le secrétaire général du syndicat qui réagit également au débat de la présidentielle. Interview.

La forte progression de l'UNSA (de 7,35% en 2012 à 12,49%) aux élections des entreprises de moins de 11 salariés (TPE), marquées par une très faible participation (7,35% de votants seulement), a d'autant plus surpris que le syndicat animé par Luc Bérille semble bénéficier des reculs de la CGT, de la CFDT et de FO. Est-ce la préfiguration d'une montée en puissance de la fédération des syndicats autonomes, déjà représentative dans 97 conventions collectives ? Nous avons posé la question au secrétaire général de l'UNSA, rencontré mercredi 8 février dans ses locaux de Bagnolet (93), auquel nous avons aussi demandé ce qu'il pensait de l'actuel débat présidentiel. Interview.

Comment expliquez-vous les résultats de l'UNSA aux dernières élections TPE qui ont vu le recul de la CGT, de la CFDT et de FO ?

Toutes les organisations syndicales, y compris celles qui progressent en pourcentage comme la CFTC et la CFE-CGC, baissent en nombre de voix, sauf l'UNSA. Nous sommes les seuls à progresser à la fois en voix et en pourcentage. Mon explication est simple : il arrive que les électeurs réagissent à une offre électorale ! S'ils nous ont choisi, c'est sans doute parce que l'offre syndicale que propose l'UNSA aux salariés des TPE a été perçue par une partie d'entre eux comme intéressante et correspondant à leur aspiration.

Quelle était l'offre syndicale de l'UNSA ?

Le constat que nous avons fait en échangeant avec les salariés de ces petites structures était que leur principale attente était d'être renseignés sur leurs droits, et d'être défendus. Notre analyse est qu'ils attendaient donc un syndicalisme de services où ils pourraient trouver un service de renseignement et de défense. Nous avons donc axé notre offre syndicale là-dessus, résumée par notre slogan de campagne : «A l'UNSA, on s'occupe de moi».

Les autres syndicats n'avaient-ils pas la même approche ?

Jetez donc un œil sur les différents matériels électoraux ! Ils traduisent des conceptions syndicales très différentes. L'UNSA a deux caractéristiques : c'est une organisation syndicale jeune (23 ans seulement) et qui fonctionne sur

le principe du respect de l'autonomie de ses composantes. Nous sommes donc très décentralisés, ce qui nous donne la capacité à nous adapter au terrain. Ce n'est pas le modèle confédéral, qui est un modèle très centralisé et parfois très hiérarchisé. Dans le modèle confédéral, c'est davantage le poids de l'appareil du haut qui régit les choses, et l'histoire de ces structures anciennes pèse aussi beaucoup. Ces confédérations restent marquées par une conception syndicale qui s'est forgée dans et pour les grandes entreprises. Les réponses syndicales sont encore conçues largement pour les grandes entreprises. Par exemple, quand il s'agit d'imaginer une représentation du personnel pour les petites structures, les confédérations vont se référer immédiatement au modèle du comité d'entreprise. Certaines organisations pensent les nouvelles commissions paritaires régionales comme un super comité d'entreprise. C'est très bien un CE mais est-ce pertinent pour les TPE ?

Pour vous, ces résultats doivent donc «interpeller» les syndicats...

Le taux d'abstention phénoménal est inquiétant. Bien sûr, ce n'était que le deuxième vote de ce scrutin TPE et donc il n'y a pas de réflexe électoral. D'autre part, on a perdu deux points de participation par rapport à 2012 du fait du report des élections, pour lequel la CGT a une responsabilité écrasante. Les salariés des TPE, c'est quand même 20% du salariat français.

Ce sont des salariés qui ne sont jamais consultés sur rien, à l'exception de ce rendez-vous électoral. Mettre en balance un recours juridique sur des principes qu'on peut discuter et l'importance de ce rendez-vous électoral, ça traduit à mes yeux une conception syndicale et le regard qu'on porte sur les salariés des TPE. Du reste, on a bien vu récemment que la CGT, la première organisation syndicale de France, se donne comme priorité de renforcer son implantation dans les entreprises de plus de 1 000 salariés. Pour moi, cette abstention traduit le fait que les organisations syndicales se sont très peu occupées, historiquement, des salariés des très petites entreprises. Tout se passe comme si les organisations syndicales cherchaient à calquer sur les TPE les réponses trouvées pour les grandes entreprises. Non seulement ça ne marche pas mais ces propositions sont perçues par les salariés des TPE comme extérieures à leur quotidien. Ce «sentiment d'extériorité» doit nous interpeller.

Votre réussite s'explique-t-elle par une communication catégorielle efficace (vis-à-vis des coiffeurs, des cabinets d'avocats, etc.), comme le suppose SUD, ou avez-vous bénéficié d'une image de neutralité politique, du fait que les salariés connaissent moins l'UNSA que les autres syndicats, comme le dit FO ?

Ces remarques montrent surtout une méconnaissance des TPE. Nous n'avons pas de secret de réussite ! D'abord, nous avons centré notre réponse syndicale sur la question du service. Depuis quatre ans, nous avons mis en place un numéro d'appel spécial TPE qui permet d'obtenir des renseignements. Ce numéro est ouvert à tous les salariés, car nous avons, comme toutes les organisations syndicales, très peu d'adhérents dans les TPE. Pendant la campagne, ce numéro a été beaucoup diffusé et a donc

été beaucoup appelé pendant la campagne, ce qui nous a amené aussi quelques adhésions. Les questions posées, c'était par exemple : «Je suis enceinte, comment cela va se passer pour mon congé maternité ?», «J'ai du mal avec mes horaires : suis-je en heures supplémentaires ? Le patron va-t-il me les payer ou pas ?», etc.

Ensuite, comme l'objet de l'élection était pour les salariés de participer à la désignation de leurs représentants dans leur branche professionnelle, nous avons fait une communication sur leur convention collective. Un salarié de TPE a en effet deux sources de droit : le code du travail et sa convention collective. Un salarié d'une start-up, qui est une TPE, n'a pas les besoins et les préoccupations d'un salarié d'une boulangerie. Nous avons donc couplé la réponse à des questions générales sur les droits à des propositions de l'UNSA concernant la profession des salariés, selon les conventions collectives. Enfin, nous avons fait une très grosse campagne militante.

En quoi a consisté cette campagne ?

Ce type d'élection exige d'entrer en contact avec des milliers de salariés de TPE qui sont dispersés partout en France. Pour y parvenir, nous avons mobilisé des milliers de nos militants, du public comme du privé, retraités comme actifs, pour faire du porte à porte dans une grande campagne de terrain. Ils sont allés mettre des tracts dans les boîtes à lettres des cabinets médicaux, ils ont fait du porte à porte dans les galeries commerciales, etc. Nous avons démultiplié l'effet de notre offre de services et d'un matériel électoral efficace car facilement repérable en les faisant porter par nos militants auprès des salariés.

N'avez-vous pas bénéficié comme le dit FO d'une moindre exposition politique, notamment en rapport avec le débat sur la loi Travail en 2016 ?

Si c'était vrai, Solidaires devrait alors être en progression ! Je crois plutôt que cette élection s'inscrit dans un climat politique général où il y a une aspiration au renouvellement. Et l'UNSA apparaît comme un syndicat pragmatique, concret, qui renouvelle l'offre syndicale, et qui de plus est autonome, alors que le syndicalisme est souvent perçu par les salariés comme trop politisé.

Mais tout cela ne nous aurait pas profité si nous n'avions pas bâti une offre vers les salariés TPE et déployé un très gros travail militant. Aller à la rencontre des salariés des TPE nous a montré qu'il n'y avait pas d'hostilité à l'égard du syndicalisme. En revanche, les salariés étaient très surpris de rencontrer des syndicalistes car ils ne les voient jamais. Rencontrer ces salariés a été très enrichissant et cela nous a aussi permis de démentir la représentation qu'ils ont parfois d'un syndicalisme très politisé et polémique et très éloigné des gens. En tout cas, la grille de lecture politique ne fonctionne pas pour cette élection. Certains pensaient que la loi El Khomri serait la mère de toutes les batailles et que cela allait structurer pour des années le salariat français. Cela a fait chou blanc !

Ces résultats sont-ils pour vous de bon augure quant à la mesure de la représentativité nationale interprofessionnelle en mars prochain ?

Ou au contraire, ne sont-ils pas trop flatteurs pour

vos organisation compte-tenu de son implantation ?

Très franchement, notre objectif pour les élections TPE était supérieur à celui que nous avons atteint. Nous voulions tenter de doubler notre nombre de voix, pour atteindre 70 000 voix, mais compte-tenu de la faible participation, cela aurait signifié faire plus de 20% ! C'était un pari impossible.

Donc les résultats TPE étant versés dans la mesure générale de la représentation, nous allons donc progresser en mars prochain mais cela ne suffira pas pour que l'UNSA (NDLR : l'UNSA a obtenu 4,29% à la première mesure d'audience) devienne un syndicat représentatif en doublant son score en 4 ans pour atteindre 8%. Cela étant, nous avons aussi progressé en entreprise. Nous nous sommes implantés dans l'industrie, nous avons continué à progresser dans le commerce et les services, dans les banques et assurances, dans le transport, etc. Ce sont plusieurs milliers de sections et de syndicats implantés depuis 4 ans dans le privé, mais cela ne suffira pas à doubler notre résultat. J'attends néanmoins une progression spectaculaire de l'UNSA, en pourcentage et en voix, mais de là à atteindre 8%. Nous ne sommes pas chez Airbus ou chez Bouygues, où nous n'avons pas de feu vert pour entrer, notre développement se fait plus dans les PME où le jeu est plus ouvert.

L'UNSA est déjà représentative dans 97 conventions. Et en mars ?

Il est possible que nous doublions le nombre de conventions où nous serons représentatifs.

Que vous inspire le débat sur la présidentielle en France ?

La catastrophe absolue en matière de conception de la démocratie sociale et de démocratie tout court, c'est Marine Le Pen et le Front national. C'est la conception d'un pouvoir autoritaire dans lequel le chef est en contact direct avec le peuple, et où les corps intermédiaires – parmi lesquels les organisations syndicales – n'ont plus de place sauf à devenir de simples courroies de transmission. Or j'ai constaté, notamment en faisant campagne lors du scrutin TPE, que la poussée populiste était extrêmement forte. Sur le terrain, j'ai vu des gens ayant le sentiment qu'on ne s'occupe pas d'eux, que ni la classe politique, ni les institutions ne les écoutent. Il y a une accumulation de frustrations liées aussi aux questions économiques et sociales. Ce phénomène se nourrit tout seul, si bien que l'accession du candidat du FN au second tour de la présidentielle est probable et que son élection comme présidente de la République n'est plus à écarter, depuis le Brexit et l'élection de Trump aux Etats-Unis. A l'UNSA, c'est un sujet de préoccupation et nous attirerons l'attention des citoyens, qui sont libres de leur vote, sur le danger à voter FN. Car nous considérons, pour les raisons de démocratie sociale que j'évoquais, que le FN n'est pas un parti comme les autres.

Que diriez-vous des différentes propositions sur le dialogue social ?

Parmi les autres candidats, un remet totalement en cause

notre modèle de relations sociales : c'est François Fillon. Sa proposition sur la suppression du monopole syndical de présentation des candidats au premier tour des élections professionnelles n'est pas spectaculaire mais ses conséquences le seraient.

Cela aboutirait à remettre en cause le principe d'une représentativité syndicale appuyée sur le vote des salariés qui permet ensuite le cadre de négociation que l'on connaît en France. C'est très inquiétant. C'est une position folle qui déséquilibrerait totalement les relations sociales. S'aventurer dans une situation où l'on n'aurait plus d'interlocuteurs et de mode de régulation organisés, cela me paraît très dangereux pour la démocratie car cela ouvre la voie à des affrontements et à de la frustration. C'est par ailleurs une absurdité économique de penser que les entreprises pourraient décrocher de nouveaux marchés, être innovantes et compétitives en se passant de dialogue social. Je l'ai dit d'ailleurs à Gérard Larcher, que François Fillon a mandaté pour rencontrer les partenaires sociaux. Je lui ai montré comment la logique de cette proposition entraînerait la remise en cause de la loi Larcher (*).

Que vous a répondu Gérard Larcher ?

Il est conscient de ces risques et il semble vouloir convaincre François Fillon de renoncer à cette idée. Mais cela semble difficile de renverser la vapeur dans son camp...

Que pensez-vous à l'UNSA du revenu universel défendu par Benoit Hamon ?

A l'UNSA, nous sommes plutôt favorables à une réflexion sur l'unification des différentes aides et formes de minima sociaux. De nombreuses personnes qui ont droit à ces aides ne les utilisent pas du fait de la complexité de ces dispositifs. Mais le revenu universel, c'est autre chose, c'est un pari sur la disparition ou la raréfaction du travail. Il y a en effet des modifications du travail du fait de la numérisation, des destructions d'emplois, mais il y a aussi des créations d'emplois. A terme, avec le développement de l'intelligence artificielle et des logiciels auto-apprenants, que va-t-il se passer au juste en matière d'emplois ? Nous en restons au stade de l'interrogation. Nous ne sommes pas sur l'idée qu'il faudrait prendre acte que l'emploi et le travail vont disparaître. Cela nous paraît anticiper beaucoup sur les éléments objectifs dont nous disposons. Par ailleurs, nous sommes très vigilants sur certaines lectures possibles du revenu universel, et je ne vise pas ici le programme de Benoit Hamon, si on les relie à des idées comme un salaire maternel, par exemple. Quoi qu'il en soit, nos mandats nous portent plus à lutter contre les inégalités au travail, pour l'égalité femmes-hommes et pour l'accès à l'emploi.

Plusieurs candidats proposent d'abroger la loi Travail. Qu'en dites-vous ?

De Marine Le Pen à Jean-Luc Mélenchon en passant par Benoit Hamon, l'abrogation de la loi Travail est brandie comme un gri-gri qu'on agite, au risque d'être peu crédible. Je trouve qu'on a attribué à la loi Travail, que j'ai moi-

même critiqué sur certains points, des mérites et des déshonneurs sans commune mesure avec ce qu'elle contient. On a eu un débat caricatural sur cette loi qui commence tout juste à s'appliquer. De façon plus générale, d'ailleurs, je trouve que le discours politique ignore le temps de latence qui existe avant toute application réelle d'un texte. Je crois qu'il nous faut réfléchir à la mise en œuvre de tous ces textes votés ces dernières années, de Sapin à Macron en passant par Rebsamen et El Khomri. De nombreuses dispositions ont été introduites qui changent l'approche de la négociation collective. Ces logiques nouvelles, il faut les maîtriser, les comprendre, s'en servir, et c'est ce que nous cherchons à faire en formant nos délégués syndicaux. Il faut aussi en mesurer la portée et les conséquences pratiques. Ce qu'on pensait se produire avec tel ou tel texte s'est-il réalisé ou a-t-il déclenché des effets imprévus ? En France, on idéologise beaucoup les débats mais on évalue finalement très peu l'effet des politiques...

Qu'attendez-vous du prochain quinquennat ?

Notre dernier bureau national a adopté un document d'interpellation des principaux candidats démocrates. Nous y insistons sur la nécessité d'un nouveau modèle de développement économique et social qui intègre comme une question clé le souci de l'environnement. Nous attendons des candidats des réponses sur cette question. Mais cet enjeu ne se traitera pas uniquement par des réponses politiques mais aussi par l'action de la société et des citoyens.

() L'article L1 du code du travail créé par la loi Larcher du 21 janvier 2008 prévoit que les projets de réforme envisagés par le gouvernement dans le champ des relations du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle sont soumis à une concertation préalable avec les partenaires sociaux représentatifs en vue de l'ouverture éventuelle d'une telle négociation.*

L'UNSA demande aux candidats de « dynamiser la démocratie sociale »

Dans son document « d'interpellation » des candidats à la présidentielle, l'UNSA propose notamment :

- d'inscrire le rôle central du dialogue social dans la constitution ;
- de clarifier les champs respectifs de la loi et du contrat ainsi que les prérogatives des différents niveaux de production de la norme (interprofessionnel, branche, entreprise) ;
- confier à la branche un rôle explicite de régulation économique et sociale ;
- favoriser l'adhésion syndicale et l'exercice des mandats syndicaux.

Le syndicat préconise également de cibler le crédit d'impôt compétitivité emploi (CICE) sur les secteurs innovants en matière de transition énergétique et numérique et d'instaurer une véritable négociation du plan de formation.

Élections TPE : la CGT et la CFDT -en tête- reculent alors que l'UNSA gagne du terrain

Liaisons Sociales Quotidien, le 07/02/2017

L'élection TPE s'est soldée par une nette avance de la CGT avec 25,12 % des voix selon les résultats publiés le 3 février 2017. Viennent ensuite la CFDT (15,49 %) et FO (13,01 %). L'UNSA (12,49 %) arrive en 4^{ème} position devant la CFTC (7,44 %). Sans surprise, le taux de participation est faible : 7,35 %, contre 10,38 % en 2012.

Selon les résultats des élections TPE dévoilés le 3 février, la CGT a conservé sa première place, maintenant dix points d'écart avec la CFDT, comme en 2012, au terme d'un scrutin marqué par un taux d'abstention supérieur à 92 %. En effet, seulement 330 928 des 4,5 millions de salariés concernés ont participé à ce scrutin, qui s'est déroulé du 30 décembre 2016 au 13 janvier 2017 (jusqu'au 20 janvier 2017 dans les Outre-mer).

L'UNSA près du podium

La CGT a recueilli 25,12 % des voix (contre 29,54 % en 2012), la CFDT 15,49 % (19,26 % en 2012). Si la CGT maintient sa première position, son écart se réduit avec la CFDT (31 164 voix, contre 47 334 en 2012).

Toujours en 3^{ème} position à 13,01 % (15,25 % en 2012), FO est désormais talonnée par l'UNSA, qui a enregistré un bond de plus de 5 points, à 12,49 % (contre 7,35 % en 2012). L'Union ne se situe ainsi qu'à 0,5 point de FO.

Autre organisation en progression: la CFTC (7,44 %) qui gagne 0,91 point (6,53 %). La CFE-CGC n'a, quant à elle, obtenu que 3,38 % au total (2,32 % en 2012), mais a récolté 28,83 % des voix (26,91 % en 2012) dans le collège cadre où elle se présentait.

L'Union syndicale Solidaires a obtenu 3,50 % (4,75 % en 2012), le CAT 1,20 % (2,39 % en 2012) et la CNT 2,31 % (2,13 % en 2012).

Des élections ayant souffert du report

Comme en 2012, ce scrutin est marqué par une faible participation : 7,35 % des salariés électeurs. Contrairement au scrutin de 2012, les cadres (7,73 %) se sont un peu plus mobilisés que les non-cadres (7,30 %).

Comment expliquer cette faible participation ? Les syndicats l'imputent au report des élections en raison du feuilleton judiciaire opposant notamment la CGT et le Syndicat des travailleurs corses.

« Ces élections ont malheureusement souffert du report de la période de vote et de l'envoi tardif de matériel », regrette ainsi la CFDT. La CGT pointe également du doigt l'absence de communication dans les médias afin d'informer et de sensibiliser les salariés. Pour la confédération de Philippe Martinez, c'est le gouvernement qui porte « notamment la responsabilité de ces résultats » en ayant fait preuve « amateurisme ». Pour l'UNSA, la principale explication est certes le report mais, pour elle, « cela engage la responsabilité de la CGT qui ne pouvait ignorer les conséquences d'un recours qu'elle a déposé tardivement ». Des « erreurs d'adresses ont empêché près de 10 % des électeurs » de voter, selon Solidaires. La fédération aurait également souhaité que le gouvernement organise une « véritable campagne » permettant aux syndicats de présenter leurs propositions et enjeux.

De son côté, le ministère du Travail souligne dès la proclamation des résultats que « tous les moyens ont été mis en œuvre » pour que ces élections se « déroulent dans les meilleures conditions », dont « une campagne de grande ampleur » (courriers envoyés au domicile des électeurs, diffusion de spots à la radio, annonces dans la presse, affichage et campagne digitale d'octobre 2016 à janvier 2017).

Les questions sur la table

Pour la confédération de Laurent Berger, la principale raison de cette forte abstention est la modalité du vote sur sigle. Par ailleurs, poursuit le leader de la CFDT, « il est difficile de tirer un enseignement général de ces résultats », mais « le recul des trois plus grandes organisations syndicales mériterait d'être [aussi] analysé ».

De son côté, la CFTC explique ce taux d'abstention par l'éloignement historique de trop nombreux salariés des très petites entreprises avec le fait syndical.

Cet avis est partagé par la CFDT et l'UNSA. Cette dernière organisation souligne ainsi que les résultats de ces élections témoignent « du degré d'extériorité des salariés des très petites entreprises à l'égard du syndicalisme ».

À quoi servent les élections TPE ?

Les résultats de cette élection seront additionnés avec les résultats des élections professionnelles, organisées dans les entreprises de 11 salariés et plus et avec les résultats des élections aux chambres d'agriculture, pour la mesure de l'audience des organisations syndicales au niveau national et interprofessionnel. Cette agrégation sera réalisée au printemps prochain.

Les résultats des élections TPE vont aussi permettre de désigner des conseillers prud'homaux et les représentants syndicaux dans les commissions paritaires régionales (CPRI), qui seront mises sur pied le 1er juillet prochain. Les commissions auront un rôle d'information et de conseil auprès des employeurs et des salariés des TPE, et elles pourront faire des propositions en matière d'activités sociales et culturelles

Les salariés de TPE boudent les élections

Sandrine Foulon, le 06/02/2017

Les salariés des entreprises de moins de 11 personnes ont voté. Très peu. Ce scrutin, dont les résultats ont été rendus publics le 3 février, a été marqué par un taux de participation extrêmement faible de 7,3 %. Il est même en recul par rapport à celui des dernières élections de 2012 (10,09 %). Sur 4,5 millions de salariés inscrits, seuls 330 928 personnes ont voté par courrier ou voie électronique pour les syndicats qui les représenteront.

Avec 25,12 % des voix, la CGT conserve sa première place, devant la CFDT (15,49 %) et FO (13,01 %). Mais ces trois organisations sont en recul. Elles avaient recueilli en 2012 respectivement 29,54 %, 19,26 % et 15,25 % des suffrages. Ce scrutin dans les TPE avait valeur de test, notamment après les prises de position de ces syndicats lors des débats sur la loi travail. Mais ni la CGT et FO qui s'y sont opposées, ni la CFDT qui l'a soutenue, n'en ont tiré profit dans les urnes.

Ni la CGT et FO qui se sont opposées à la loi travail, ni la CFDT qui l'a soutenue, n'en ont tiré profit dans les urnes

L'UNSA, en revanche, crée la surprise avec un bond significatif de 5 points à 12,49 % (contre 7,35 % en 2012). Née en 1993, l'Union nationale des syndicats autonomes, classée dans les syndicats « réformistes », continue à gagner ses galons dans les entreprises, à l'ombre médiatique des « trois grandes » organisations syndicales. Même si la centrale de Luc Bérille concède un taux de participation très faible, de nature à fausser les analyses, elle impute cette percée à une campagne de terrain soutenue et à une offre syndicale en direction des salariés de TPE.

La CFTC, de son côté, progresse très légèrement, de 6,53 % en 2012 à 7,44 % aujourd'hui. La CFE-CGC passe de 2,32 % à 3,38 %, le syndicat des cadres obtenant tout de même 28,83 % des voix dans le collège cadre. Enfin, Solidaires enregistre un plus bas score à 3,5 % (contre 4,75 % en 2012), tout comme la Confédération autonome du travail (CAT) à 1,20 % (contre 2,39 %). La

Confédération nationale du travail (CNT) reste quasiment au même niveau : 2,31 % (contre 2,13 % en 2012).

Un désintérêt manifeste

Pourquoi ce scrutin a-t-il été particulièrement boudé ? De nombreuses organisations syndicales ont déploré le fait que le scrutin ait été reporté à cause d'une action judiciaire intentée - et perdue - par la CGT contre le Syndicat des travailleurs corses et le Syndicat des travailleurs basques. Le vote qui devait initialement se dérouler du 28 novembre au 12 décembre 2016 a finalement eu lieu du 30 décembre 2016 au 13 janvier 2017. Certes, la période de vacances scolaires n'est jamais propice pour glisser un bulletin dans une enveloppe, mais elle est loin d'expliquer une telle désaffection des électeurs.

Peu de salariés de très petites entreprises se sentent concernés par l'enjeu de ces élections

En réalité, peu de salariés de très petites entreprises se sentent concernés par l'enjeu de ces élections. Et ne sont guère motivés par le fait de voter pour des listes de syndicats qu'ils ne connaissent pas. Contrairement aux autres élections professionnelles où les salariés sont appelés à élire des candidats qui travaillent avec eux et qui font campagne dans leurs murs.

À quoi sert ce scrutin ?

L'élection dans les TPE sert à élire les syndicats qui représenteront les salariés durant quatre ans et qui négocieront pour eux des accords dans les branches professionnelles et au niveau national. Les résultats du scrutin du 3 février seront d'ailleurs agrégés à ceux des élections professionnelles des entreprises de 11 salariés et plus et à ceux des chambres d'agriculture pour définir, pour la deuxième fois en 2017, l'audience des organisations syndicales au niveau national et interprofessionnel.

Si les centrales scrutent à la loupe ces résultats qui engagent leur représentativité, les salariés de TPE ne partagent pas la même urgence

Ce scrutin contribue également à élire des conseillers prud'homains et enfin les syndicats qui représenteront les salariés dans les commissions paritaires régionales interprofessionnelles (où siègeront aussi des représentants des employeurs). Ces CPRI, issues de la loi Rebsamen, seront mises sur pied en juillet 2017. Sur le modèle initié par l'Union professionnelle des artisans (UPA), ces commissions doivent, entre autres, faciliter la résolution de conflits individuels et collectifs et informer les salariés sur leurs conditions de travail. Un accompagnement qui reste encore lointain pour les salariés des très petites entreprises.

UNSA : « Les réformistes n'ont pas été sanctionnés »

Pascal Priou, UNSA : « La plupart des autres organisations syndicales, en particulier la CGT, la CFDT sont en baisse, en voix et en pourcentage. Sauf l'UNSA dont le score est en nette augmentation. Il semble donc que notre choix de faire du syndicalisme de service avec le slogan « on s'occupe de vous » ait rencontré un vrai écho auprès des salariés des TPE. Ces personnes ne l'oublions pas depuis toujours les oubliés du syndicat. Enfin, ceux qui pensaient que le vote serait lié aux positions sur la loi Travail, se sont trompés. Les syndicats réformistes n'ont pas été sanctionnés. Au contraire. »

La CGT en tête dans les très petites entreprises

Le 07/02/2017 à 05h21

La CGT est arrivée en tête des élections des très petites entreprises qui se sont déroulées du 30 décembre au 13 janvier en Nouvelle-Aquitaine avec 26,4% des suffrages, devant la CFDT (14,4%), l'UNSA (14,2%) et FO (13,3%). Cette élection a été marquée par un très faible taux de participation de moins de 9% dans la région. « Cette faible participation témoigne du degré d'extériorité des salariés des TPE à l'égard du syndicalisme », observe l'UNSA.

8,92 %

C'est le taux de participation aux élections dans les TPE (très petites entreprises) dans la région Nouvelle-Aquitaine (7,35% au niveau national). Sur les 405 721 inscrits, à peine 36 210 personnes ont participé à ce scrutin. Toujours à l'échelon régional, les résultats (collèges cadre et non cadre) de ces élections de représentativité des salariés des entreprises de dix salariés ou moins et employés à domicile donnent une avance à la CGT qui obtient 26,42% des suffrages. Arrive ensuite la CFDT, créditée de 14,49% des voix qui devance l'UNSA, avec 14,12%, talonnée par Force ouvrière qui totalise 13,34%. La CFTC se classe cinquième (5,54%).

Enjeu de ce scrutin, dont les résultats seront cumulés avec ceux des élections professionnelles dans les entreprises de 11 salariés, la représentativité des syndicats et leur pouvoir de signature d'accord au niveau inter-

professionnel et de branche ainsi que la répartition des conseillers prud'homaux.

Centre : la CGT la plus présente dans les TPE

Le 07/02/2017 à 05h24

La direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi vient de publier les résultats régionaux détaillés relatifs au scrutin visant à mesurer l'audience de la représentativité syndicale au sein des entreprises de moins de onze salariés et employés à domicile. Cette consultation s'est déroulée du 30 décembre au 13 janvier.

Le taux de participation en région Centre-Val de Loire, qui s'établit à 8,75%, est supérieur à celui enregistré au niveau national (7,35%) mais, malgré les efforts de mobilisation de la Direccte, bien inférieur à celui de 2012 : 12,5%. Sur un corps électoral évalué à 156.354 salariés en région Centre, seuls 13.675 salariés de TPE ou employés à domicile ont participé au scrutin. A noter que le ministère du Travail n'a pas donné et ne donnera pas les résultats par département... contrairement au scrutin précédent.

La CGT arrive en tête de cette consultation avec 23,35% (mais perd 5 points), **suivie de l'UNSA (14,74%, gagne 6,6 points)**, de FO (14,68%, perd 3,3 points) et de la CFDT (14,45%, perd 3,4 points).



BOURGOGNE-FRANCHE-COMTE : CGT, CFDT et UNSA sur le podium des élections TPE, avec seulement 8,81% de participation

Le 04/02/2017 à 15h11

15 094 votants pour 171 320 inscrits... Les élections n'ont pas passionné les salariés des Très Petites Entreprises, mais ont livré leur verdict.

C'était la crainte des autorités comme des syndicats, et c'est arrivé. La participation aux élections TPE n'a même pas atteint les 10%. Malgré un report de dates et des appels de toute part, ces élections, pourtant importantes puisqu'elles déterminent les instances représentatives des salariés des PME françaises, se sont soldées par un échec objectif.

Pour autant, elles ont eu lieu et le résultat, malgré cette participation de 8,81%, est bien validé.

En Bourgogne-Franche-Comté, la CGT obtient près d'un quart des suffrages exprimés (23,37%) et l'emporte. La CFDT arrive deuxième (15,19%), avec seulement 22 voix d'avance sur l'UNSA. La CFDT fini 4^{ème} avec 15,19% des suffrages.



Social-syndicats-entreprises, PREV

Verdict des élections dans les très petites entreprises après un scrutin boudé (PAPIER GENERAL)

Par Bertille OSSEY-WOISARD, Paris, le 03/02/2017 (AFP)

Les syndicats seront fixés vendredi après-midi sur leur poids auprès des salariés des très petites entreprises (TPE), au terme d'un scrutin perçu comme un «échec», avec un taux d'abstention de plus de 90%.

« Quand on est à moins de 10% de participation, quels que soient les résultats, bons ou mauvais, ils n'ont pas de sens », a déclaré cette semaine François Hommeril, président de la CFE-CGC, qualifiant ce scrutin d'«échec» en termes de participation.

Le taux de participation à ces élections qui se sont déroulées du 30 décembre au 13 janvier (20 janvier dans les départements d'Outre-mer) a été de 7,35%, selon Solidaires.

Pourtant les syndicats espéraient faire mieux que les 10,38% de participation enregistrés précédemment, en 2012.

« On est déçu. Tous les syndicats ont fait une vraie campagne, contrairement à la dernière fois », a dit Frédéric Bodin, de Solidaires. Ce taux d'abstention offre des arguments aux pourfendeurs des syndicats qui estiment « qu'on ne représente personne », a-t-il ajouté.

Les résultats seront annoncés aux syndicats en début d'après-midi.

En 2012, la CGT était arrivée largement en tête dans les TPE, avec 29,54%, suivie de la CFDT (19,26%), FO (15,25%), l'UNSA (7,35%), la CFTC (6,53%), Solidaires (4,75%), CAT (2,39%) et CNT (2,13%). La CFE-CGC, qui n'avait participé qu'au collège cadres, y avait recueilli 26,91%.

Présentées par la ministre du Travail Myriam El Khomri comme un «temps démocratique essentiel», ces élections ont deux enjeux pour les salariés : la désignation de conseillers prud'homaux et celle de représentants syn-

dicaux dans les commissions paritaires régionales (CPRI), mises sur pied en juillet, qui vont les défendre et les conseiller.

Aller à la rencontre des salariés

L'abstention des 4,5 millions de salariés des TPE (moins de 11 salariés) et particuliers employeurs est liée à un report de dernière minute des élections, initialement prévues de mi-novembre à début décembre, accusent les syndicats.

Le nouveau calendrier a été décidé par le gouvernement pour permettre à la justice de se prononcer sur un litige juridique opposant la CGT et le syndicat des travailleurs corses.

Pour compenser les répercussions de l'allongement de la campagne de communication, le ministère du Travail a débloqué une rallonge de deux millions d'euros, pour une enveloppe totale de 20 millions.

Mais les organisations syndicales reconnaissent aussi ne pas avoir fait suffisamment d'efforts ces dernières années pour se faire connaître de ces salariés, principalement des aides à domicile, salariés dans le bâtiment, dans les concessions automobiles, les restaurants, les salons de coiffure, les cabinets médicaux...

« Le premier réflexe des syndicats n'est pas d'aller à leur rencontre », reconnaît le numéro un de la CFDT, Laurent Berger.

« Il y a du travail à faire sur la connaissance des droits. Les salariés des TPE ne connaissent pas leurs droits alors qu'ils sont les plus concernés par les conventions collectives », explique de son côté Philippe Martinez, secrétaire général de la CGT.

Pour la CGT et la CFDT, l'enjeu est de taille. Le résultat dans les élections TPE contribuera au calcul de leur représentativité au niveau national et interprofessionnel, qui sera, lui, publié le 31 mars.

Lors de la précédente mesure en 2013, la CGT occupait la première place après avoir recueilli 26,77% des voix, suivie de près par la CFDT (26%). Cette fois, la CFDT espère damer le pion à la CGT.



Élections TPE : la CGT conserve une longueur d'avance sur la CFDT

afp, le 03/02/2017 à 19h15 • mis à jour le 03/02/2017 à 19h15

La CGT a conservé sa première place aux élections professionnelles dans les très petites entreprises (TPE), maintenant dix points d'écart avec la CFDT, comme en 2012, au terme d'un scrutin marqué par un taux d'abstention supérieur à 92%.

La CGT a recueilli 25,12% des voix (29,54% en 2012), la CFDT 15,49% (19,26%) et FO 13,01% (15,25%). FO est désormais talonnée par l'UNSA, qui a enregistré un bond de près de cinq points, à 12,49%.

Seulement 7,35% des 4,5 millions de salariés concernés ont participé à ce scrutin, qui s'est déroulé du 30 décembre au 13 janvier (20 janvier dans les Outremer). Précédemment, en 2012, la participation était déjà en berne, avec 10,38% de salariés mobilisés. Il s'agit principalement des aides à domicile, salariés dans le bâtiment, dans les concessions automobiles, les restaurants, les salons de coiffure, les cabinets médicaux...

« Nous étions inquiets car lorsqu'il y a une forte abstention, c'est toujours le premier qui en pâtit », a réagi Philippe Martinez, secrétaire général de la CGT, interrogé par l'AFP, « content que la deuxième organisation soit dix points derrière ».

La CFDT, elle, met en avant une réduction de l'écart avec la CGT à 31 164 voix, contre 47 334 en 2012.

Car derrière ces élections TPE se joue un bras de fer pour la première place au niveau interprofessionnel national, que la CFDT espère ravir à la CGT.

Cette autre mesure, qui sera publiée le 31 mars, est un calcul complexe intégrant les résultats TPE annoncés ce vendredi, ainsi que ceux des élections dans les entreprises privées de plus de 11 salariés, intervenues entre le 1er janvier 2013 et le 31 décembre 2016.

Lors de la précédente mesure réalisée en 2013, la CGT avait enregistré 26,77% et la CFDT 26%.

Les résultats des élections TPE vont aussi permettre de désigner des conseillers prud'homaux et les repré-

sentants syndicaux dans les commissions paritaires régionales (CPRI), mises sur pied en juillet, qui vont les défendre et les conseiller.

20% du salariat français

Les syndicats imputent la faible participation à un report décidé à la dernière minute par le ministère du Travail, pour régler un différent juridique entre la CGT et le syndicat des travailleurs corses.

« Ces élections ont malheureusement souffert du report de la période de vote et de l'envoi tardif de matériel », regrette la CFDT, qui estime qu'en raison de la faible participation « il est difficile de tirer un enseignement » des résultats.

De son côté, le ministère du Travail souligne dans un communiqué que « tous les moyens ont été mis en oeuvre » pour que ces élections se « déroulent dans les meilleures conditions », dont « une campagne de grande ampleur », ce que les syndicats contestent.

Pour compenser les répercussions de l'allongement de la campagne de communication, le ministère du Travail a débloqué une rallonge de deux millions d'euros, pour une enveloppe totale de 20 millions.

Toutefois, des « erreurs d'adresses ont empêché près de 10% des électeurs » de voter, selon Solidaires, qui a recueilli 3,5% des voix (contre 4,75%). La fédération aurait souhaité que le gouvernement organise une « véritable campagne » permettant aux syndicats de présenter leurs propositions et enjeux. Des syndicats avaient ainsi réclamé l'organisation de débats dans les médias, en vain.

Mais ils reconnaissent aussi n'avoir pas fait suffisamment d'efforts pour toucher ce public, en privilégiant les salariés des grandes entreprises.

Pour Luc Bérille, secrétaire général de l'UNSA, interrogé par l'AFP, l'abstention atteste « du degré d'extériorité des salariés de TPE à l'égard du syndicalisme. Ce sentiment, ressenti par près de 20% du salariat français, devrait interpeller le syndicalisme dans son ensemble ».

« Force est de constater l'éloignement de trop nombreux salariés de TPE avec le fait syndical », reconnaît également la CFTC. Elle table sur un changement avec la création des CPRI, qui permettront d'établir un « lien direct et concret » avec les salariés TPE.

Les résultats par région doivent être disponibles sur le site election-tpe.travail.gouv.fr.



Revue de presse
